

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
22 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil de l'Institut, réuni à distance le mardi 22 septembre 2020 à 9 heures :

- a désigné, au titre de l'article 7 des statuts de l'IEP de Paris, deux personnalités extérieures comme membres du Conseil de l'institut :
 - Monsieur François HEILBRONN, par 15 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions ;
 - Monsieur François WERNER, par 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions ;
- a approuvé, par 24 voix pour et 1 abstention, le projet de changement d'intitulé et refondation du Master « International Public Management » (PSIA) ;
- a arrêté, par 20 voix pour et 4 abstentions, en ce qui le concerne et après avis favorable de la commission de déontologie, la charte de déontologie de Sciences Po avec les amendements ci-dessous :

Article 3 : Liberté d'expression et libertés académiques

Remplacer au premier paragraphe « ils doivent faire preuve de réserve afin d'éviter » par « à éviter ».

Supprimer la phrase suivante : « Par ailleurs, lorsqu'ils s'expriment publiquement soit à titre personnel, soit au titre d'une autre qualité, ils ne doivent pas faire état de leur qualité de titulaire de fonctions au sein de l'IEP de Paris ou de la FNSP. »

Article 5 : La prévention des conflits d'intérêts

A la fin de l'article, ajouter la phrase suivante : « Enfin, les titulaires de fonctions de direction (membres du Comex, doyens d'école, directeurs de centre de recherche et de département) déclarent leurs activités annexes rémunérées à l'Administrateur de la FNSP ou au directeur de l'IEP. »

- a validé, à l'unanimité, la mise en place du « forfait mobilités durables » pour les personnels relevant de l'IEP de Paris.



Jeanne Lazarus
Présidente du Conseil de l'Institut